



# Code de Conduite des Fournisseurs de Brooks Running

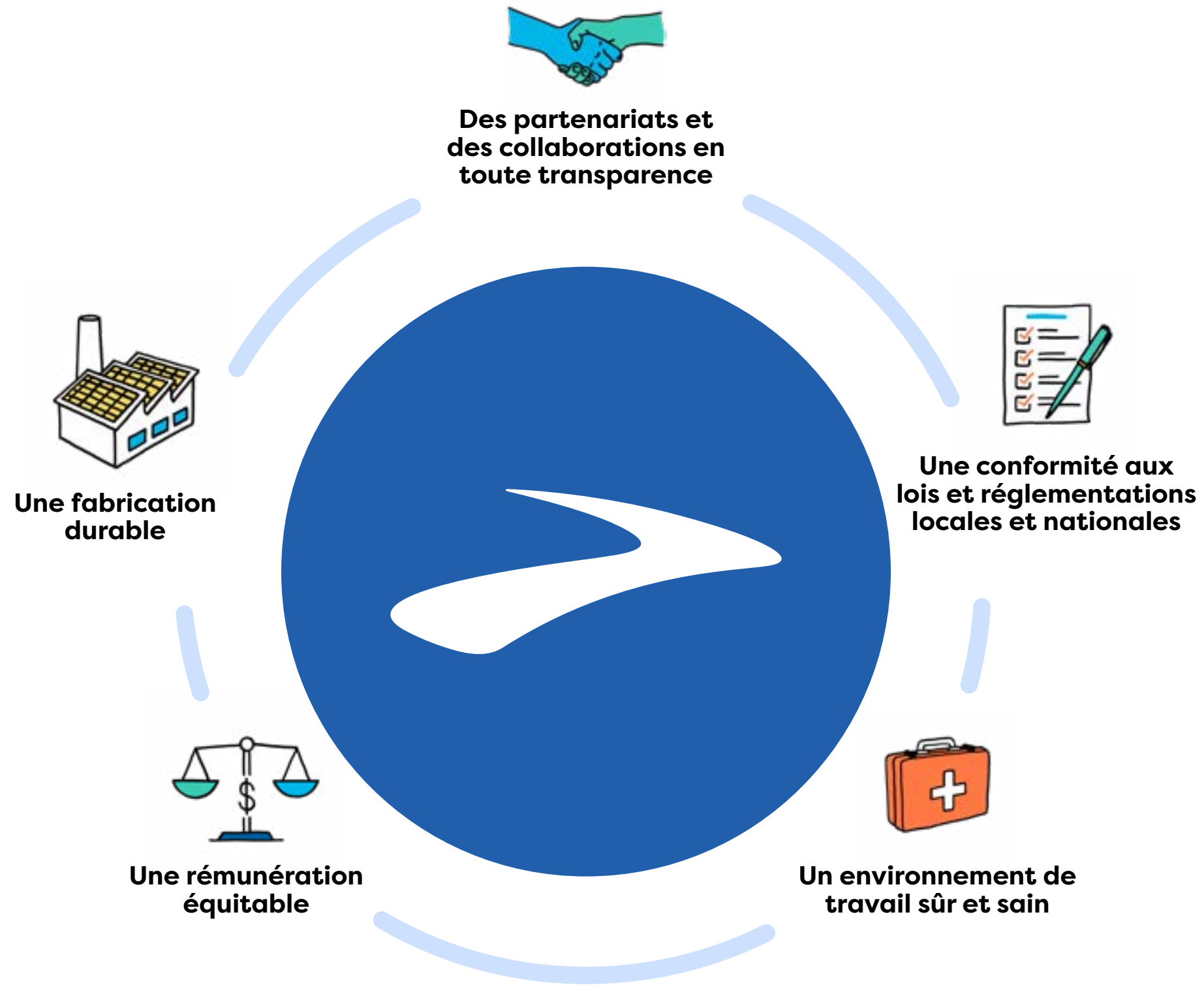


## Code de Conduite des Fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs de Brooks (le Code) est le fondement du programme d'approvisionnement responsable de Brooks. Conjointement avec la législation locale et les normes internationales du travail, elle fixe les normes applicables à tous les fournisseurs et installations de production de la chaîne d'approvisionnement de Brooks. Le Code est axé sur la protection des droits des travailleurs, la création d'un lieu de travail sûr et la protection de l'environnement.

Dans le cadre de l'accord d'achat, le code doit être signé par tous les fournisseurs qui fabriquent les produits et matériaux de Brooks afin de garantir la transparence, la responsabilité et une vision commune. L'autorisation de production n'est accordée que lorsque Brooks détermine que l'installation est conforme à ces normes.

# Le Code s'articule autour des principes suivants :





# Des partenariats et des collaborations en toute transparence

## Mise en application du Code :

Le Code décrit les normes minimales que chaque fournisseur et chaque installation de production est censé respecter pour pouvoir fabriquer des produits et des matériaux Brooks. Si un cas de non-conformité est constaté, Brooks attend des fournisseurs qu'ils trouvent la cause principale du problème, qu'ils prennent des mesures correctives pour y remédier et qu'ils mettent en place des systèmes de gestion pour assurer une conformité permanente et une amélioration continue. En outre, nous cherchons à nous associer à des fournisseurs qui vont au-delà de ces normes et agissent en tant que leaders responsables dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les fournisseurs doivent afficher ce code dans un endroit visible et accessible à tous les travailleurs et visiteurs (dans la langue locale appropriée et dans la langue appropriée pour les travailleurs migrants qui représentent plus de 10 % de la main-d'oeuvre). Les fournisseurs communiqueront les éléments de ce code à tous leurs travailleurs et les formeront à cet effet chaque année. Ces normes seront appliquées lors des évaluations internes ou par des tiers indépendants.

## Sous-traitants :

Les fournisseurs ne doivent faire appel à des sous-traitants qu'avec l'approbation préalable de Brooks et seulement après que le sous-traitant ait accepté de se conformer au présent code. Les fournisseurs sont tenus de contrôler en permanence les sous-traitants approuvés en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale et de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les sous-traitants adhèrent à ce code.

## Traçabilité :

Tous les fournisseurs sont tenus de cartographier et de suivre en permanence toutes les installations à tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement et, sur demande, de fournir des informations transparentes sur les exploitations agricoles, les usines, les fonderies et autres installations détenues ou externalisées qui participent à la production de nos produits. Cela inclut, notamment, les fournisseurs de produits chimiques, de matériaux de garniture et de matières premières. Ces informations doivent être mises à la disposition de Brooks sur demande.

## Transparence :

Nous pensons que la confiance et la transparence sont les fondements d'une véritable collaboration et d'un véritable partenariat. Ainsi, Brooks ne travaillera qu'avec des fournisseurs qui sont ouverts et honnêtes avec nous. Les installations doivent tenir des registres complets et précis, afin que la conformité à nos normes puisse être évaluée efficacement. Les installations ne doivent pas falsifier ou déclarer de manière inexacte tout aspect de leurs opérations à Brooks ou à nos représentants tiers (p. ex. : les auditeurs et vérificateurs).



# Conformité aux lois et réglementations locales et nationales

## Conformité aux lois et réglementations du lieu de travail :

Les fournisseurs doivent adhérer à des règles et à des conditions d'emploi qui respectent les travailleurs et, au minimum, préservent leurs droits en vertu des lois du travail locales, régionales, provinciales, nationales et internationales. En cas de divergence entre une loi et le Code Brooks, la norme la plus élevée (la plus favorable aux travailleurs) prévaut.

## Conformité aux règles commerciales :

Les fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois, réglementations et politiques commerciales applicables dans tous les pays où Brooks fait affaire. Il s'agit notamment de toujours déclarer avec précision la valeur, le pays d'origine et la classification douanière des produits et matériaux de Brooks sur les documents d'expédition d'importation et d'exportation. Les fournisseurs doivent tenir des registres précis et transparents concernant les transactions d'importation et d'exportation pendant au moins cinq ans ou conformément à la législation douanière locale.

## Sécurité de la chaîne d'approvisionnement :

Les fournisseurs de premier niveau doivent satisfaire aux critères de sécurité minimaux des douanes américaines définis, dans les directives pour les fournisseurs du programme CTPAT de Brooks, et doivent faire l'objet d'évaluations régulières de Brooks et de tiers pour vérifier la conformité de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs et leurs employés doivent signaler les incidents de sécurité et les activités suspectes liées à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, comme le trafic de drogue, le terrorisme, le passage de clandestins, le vol et la contrebande illégale, à l'équipe de conformité aux règles commerciales de Brooks, à l'adresse suivante : [customs@brooksrunning.com](mailto:customs@brooksrunning.com).

## Mesures anticorruption :

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations locales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act). En outre, tous les fournisseurs doivent veiller à ce que tous les travailleurs soient informés de ces lois et règlements et s'assurer que les registres sont exacts et qu'aucun paiement illégal n'est effectué ou accepté.



# Un environnement de travail sûr et sain

## **Santé et sécurité :**

Les fournisseurs fourniront un environnement de travail sûr, sain et hygiénique, avec des systèmes, des politiques et des programmes de formation en place pour prévenir les accidents de travail et les blessures et protéger la santé et le bien-être des travailleurs. Lorsque des logements résidentiels sont mis à la disposition des travailleurs, les fournisseurs fourniront des logements sûrs et hygiéniques.

## **Travail des enfants :**

Aucune personne ne doit travailler dans la chaîne d'approvisionnement de Brooks si elle est âgée de moins de 16 ans ou si elle n'a pas atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire dans le pays où elle travaille, le plus élevé des deux étant retenu. Les travailleurs mineurs (âgés de 16 à 17 ans) doivent avoir tous les droits des travailleurs protégés, y compris, mais sans s'y limiter, des heures de travail limitées et des restrictions quant à l'exécution de tâches dangereuses. Les fournisseurs doivent conserver des documents officiels pour vérifier la date de naissance de chaque travailleur.

## **Travail forcé :**

Il est interdit de recourir au travail forcé, au travail carcéral, au travail sous contrat, à l'esclavage ou à la servitude pour dettes. Les fournisseurs sont tenus de contrôler leurs pratiques internes et toute agence de recrutement de main-d'œuvre pour s'assurer que les travailleurs ne sont pas contraints de travailler par la force, la tromperie, l'intimidation ou la punition. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'aucun travailleur ne paie pour son emploi, que les travailleurs conservent le contrôle de leurs documents de voyage et bénéficient d'une totale liberté de mouvement et que tous les travailleurs sont informés des conditions

de base de leur emploi avant de quitter leur domicile. Tout travail doit être volontaire, et les travailleurs doivent être libres de mettre fin à leur emploi à tout moment, sans pénalité. Les fournisseurs doivent adopter des politiques et des procédures pour s'assurer qu'il n'y a pas de trafic d'êtres humains dans la chaîne d'approvisionnement de Brooks.

## **Harcèlement, abus et mesures disciplinaires :**

Les travailleurs doivent être traités avec respect et dignité. Les travailleurs ne doivent pas faire l'objet de harcèlement ou d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal. Les politiques et procédures disciplinaires doivent être clairement définies et communiquées à tous les travailleurs dans une langue qu'ils comprennent. Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser des déductions de salaire ou d'autres amendes monétaires comme mesure disciplinaire (sauf si la loi l'autorise et si les travailleurs ont donné leur consentement écrit en toute connaissance de cause).

## **Non-discrimination :**

Aucun travailleur ne doit faire l'objet d'une discrimination dans quelque partie de l'emploi que ce soit, notamment en matière d'embauche, de rémunération, de promotion et de licenciement, sur la base de l'âge, de l'identité sexuelle, de la religion, de la race, de l'état civil, du handicap physique ou mental, d'une grossesse, de l'appartenance à des organisations de travailleurs, notamment des syndicats, de l'affiliation politique, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale ou ethnique, du statut de migrant ou de tout autre statut protégé par la loi du pays.





# Rémunération équitable

## Heures de travail :

Les fournisseurs ne doivent pas demander aux travailleurs de travailler plus que les heures normales et supplémentaires autorisées par la loi du pays du pays où ils travaillent. La semaine de travail normale ne doit pas dépasser 48 heures et les employés doivent bénéficier d'au moins 24 heures de repos consécutives par période de 7 jours. Toutes les heures supplémentaires doivent être consensuelles. La somme des heures normales et des heures supplémentaires dans une semaine ne doit pas dépasser 60 heures. Toutes les heures de travail doivent être soigneusement comptabilisées et effectuées sur place pendant les heures normales de travail.

## Salaires et avantages sociaux :

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs pour tous les travaux effectués et verser des salaires égaux ou supérieurs au salaire minimum ou, en l'absence de salaire minimum, au salaire en vigueur dans le secteur. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les exigences légales en matière de salaires et fournir tous les avantages sociaux requis par la loi ou le contrat. En plus de leur rémunération pour les heures normales de travail, les travailleurs sont rémunérés pour les heures supplémentaires à un taux majoré tel qu'il est légalement requis dans le pays où ils travaillent. Les salaires doivent être versés à intervalles réguliers et directement aux travailleurs, conformément à la législation du pays, et ne doivent pas être retardés, différés ou retenus. Des informations écrites claires et transparentes doivent être fournies aux travailleurs concernant les heures travaillées, les taux de rémunération et le calcul des déductions légales, dans une langue qu'ils comprennent, pour chaque cycle de rémunération.

## Liberté d'association et de négociation collective :

Les fournisseurs ne doivent pas opprimer ou porter atteinte au droit des travailleurs de se réunir, de former des associations et de négocier collectivement. Lorsque le droit à la liberté d'association est restreint par la loi, les travailleurs sont libres d'adhérer aux organisations de leur choix sans être pénalisés ni subir de représailles. Tous les fournisseurs doivent élaborer et mettre pleinement en oeuvre des mécanismes de réclamation efficaces qui permettent de résoudre les conflits de travail internes et les plaintes des travailleurs, et de garantir une communication efficace, respectueuse et transparente entre les travailleurs, leurs représentants et la direction.



# Fabrication durable

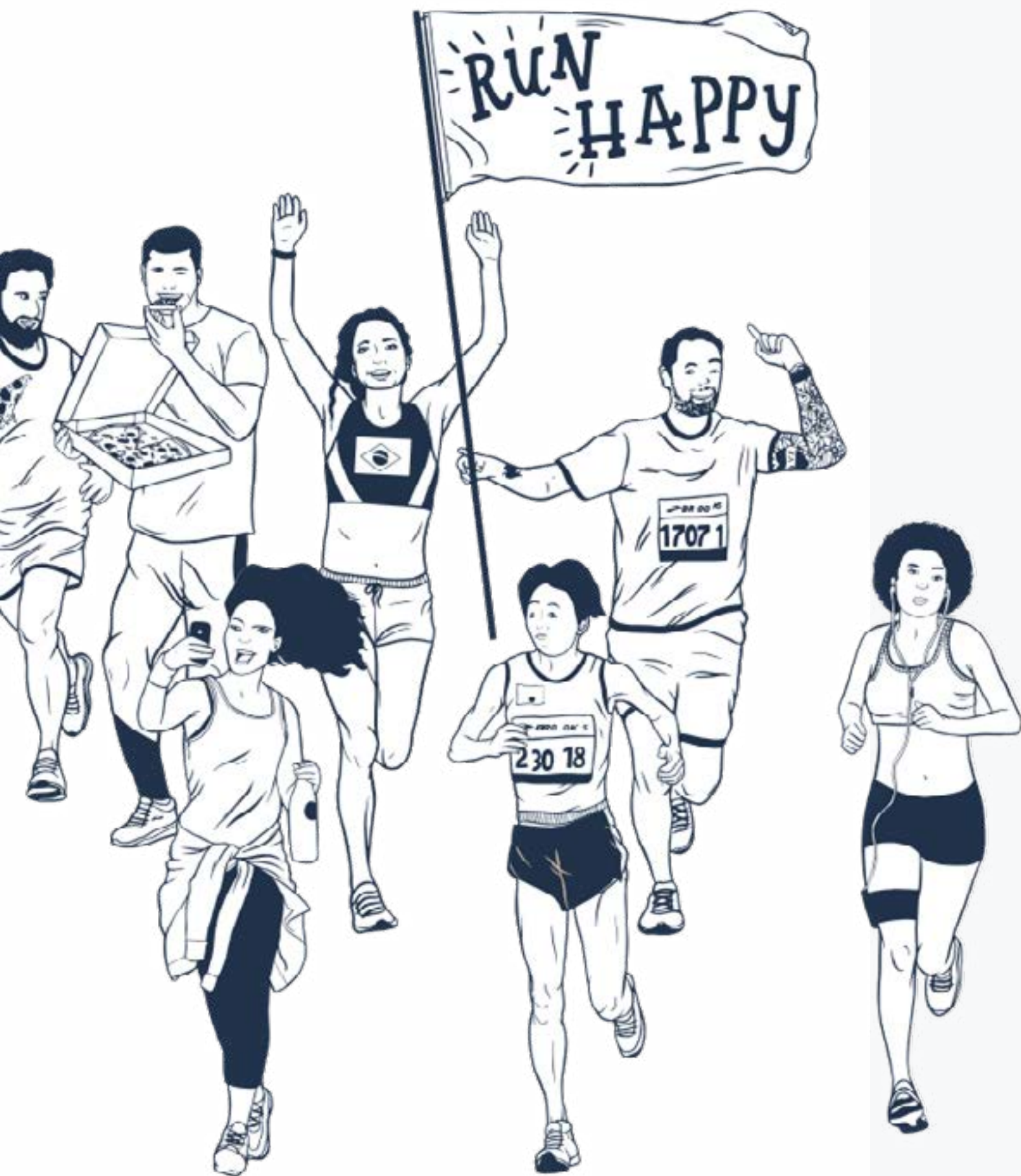
## **Responsabilité environnementale :**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables, maintenir des systèmes de gestion environnementale, surveiller en permanence la consommation d'énergie, l'utilisation de l'eau, les eaux usées, les émissions atmosphériques, les déchets, et assurer une gestion appropriée des eaux usées, des déchets et des produits chimiques. Les fournisseurs doivent prendre des mesures proactives pour s'améliorer continuellement afin d'atteindre des niveaux plus élevés de gestion environnementale et de réduction des impacts.

## **Gestion des produits chimiques :**

Toutes les matières contenues dans les produits Brooks et tous les produits finis doivent être conformes à la liste des substances réglementées (LSR) de Brooks. Les fournisseurs doivent gérer l'utilisation des produits chimiques au niveau de l'entrée, de la sortie et de la gestion des installations, comme indiqué dans le programme de Gestion responsable des produits chimiques de Brooks, afin de garantir que les usines fabriquant les produits et matériaux Brooks n'utilisent que des produits chimiques sans danger pour les personnes et la planète.





## Nous contacter

Si des fournisseurs enfreignent l'une des normes de ce code, veuillez porter ces problèmes à notre attention en envoyant un courriel à Brooks à l'adresse suivante : [responsible.sourcing@brooksrunning.com](mailto:responsible.sourcing@brooksrunning.com). N'hésitez pas à écrire dans votre langue locale. Brooks n'exercera pas de représailles à votre rencontre pour un tel signalement.

Vous trouverez de plus amples informations sur le programme de Responsabilité d'entreprise de Brooks à l'adresse suivante :

[https://www.brooksrunning.com/en\\_us/meet-brooks/running-responsibly/](https://www.brooksrunning.com/en_us/meet-brooks/running-responsibly/)

RUN  
HAPPY

